

**Envoi par courriel**

Québec, le 9 mars 2017

Madame Maud Ablain  
Chargée de projet  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet :** Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine Akasaba Ouest à Val-d'Or  
**(demande d'information de la commission du 9 mars – DQ9)**

Madame

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses **d'ici le 14 mars prochain** compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. (1)

- 1) Les droits achetés par les distributeurs ou les grands émetteurs auprès du gouvernement sont-ils ajustés au prix le plus élevé ou le plus bas de l'enchère tenue par le MDDELCC? Expliquer le mécanisme.
- 2) Est-ce que le concept «d'établissement» retenu dans la réglementation québécoise pour la déclaration des émissions de GES est le même pour tous les membres du WCI?
- 3) Quels seraient les impacts sur les acteurs économiques si le concept d'«établissement» était remplacé par celui de compagnie ou de société-mère afin que soient prises en compte toutes les émissions sur le territoire québécois d'un même agent économique?
- 4) Est-ce qu'un tel changement permettrait de réduire davantage les émissions par l'assujettissant d'un plus grand nombre d'établissements d'une même corporation ou ceux de toutes les filiales d'une société-mère?